

VILLE DE

MONDELANGE

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2019
PROCES-VERBAL**



Mondelange, le 3 avril 2019

Monsieur le Maire a ouvert la séance du Conseil Municipal à 18H00.

Nombre de Membres du Conseil Municipal élus : 29	<u>Membres présents :</u> Messieurs SADOCCO Rémy - DE SANCTIS Nicolas - PAGLIARIN Livio - TRIVELLATO Daniel - JUNG Antoine - FRITZ Alain - ELLES Robert - ZARNOWIEC Janusz - HIDOUR Hamid - DE CIANCIO Nicolas – GUERHARD Christian Mesdames DUBOIS Arlette - FROHBERG Lucienne - NICOLAS Astrid - GROSJEAN Françoise - TOFFOLINI Dominique - ROHMER Marie-Charlotte - CHRISTOPH Sandrine - NICOLAI Brigitte
Conseillers en Fonction : 29	<u>Membres absents excusés :</u> Mesdames STOLL Claudine - BEHEM Anne - JESEL Claire - ISENBOECK Barbara - PELLEZ Sandrine Messieurs GROSJEAN Michel - FRITZ Jérôme –ROEHRIG Armand - KRAUTH Pierre Jean
Conseillers présents : 19	<u>Membres ayant donné procuration :</u> Madame STOLL Claudine à Madame FROHBERG Lucienne Madame BEHEM Anne à Monsieur Nicolas De Sanctis Monsieur KNEPPERT Gérémy à Monsieur SADOCCO Rémy Monsieur FRITZ Jérôme à Monsieur FRITZ Alain Madame JESEL Claire à Monsieur PAGLIARIN Livio Madame ISENBOECK Barbara à Madame DUBOIS Arlette
Conseillers absents : 10	<u>Secrétaire de séance :</u> Madame Dominique TOFFOLINI
Date de la convocation : 18 mars 2019	<u>Assistait à la séance :</u> Monsieur Laurent MONCELLE, Directeur Général des Services

Le Maire a proposé Madame Dominique TOFFOLINI comme secrétaire de séance.

VOTE

- **POUR : 25**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Madame Dominique TOFFOLINI a été désignée secrétaire de séance et a été assistée de Monsieur Laurent MONCELLE, Directeur Général des Services.

Secrétariat du Maire

Point n°1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 23 janvier 2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 23 janvier 2019 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler. Monsieur le Maire rappelle qu'un exemplaire de ce compte-rendu a été joint à la convocation.

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- **POUR : 23**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Finances – Administration générale

Point n° 2 - Gestion et exploitation de la chambre funéraire – Délégation de service public

Rapporteur : Madame Lucienne FROHBERG

Le Conseil Municipal a été informé que la procédure visant à retenir un gestionnaire pour la chambre funéraire, dans le cadre d'un nouveau contrat est arrivée à son terme.

Une seule offre a été déposée. Il s'agit d'une offre de la société « HIEULLE – Pompes funèbres et marbrerie ».

Cette offre répond à l'ensemble des critères et conditions prévus par la procédure de mise en concurrence.

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- **POUR : 25**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Arrivée de Messieurs De Ciancio et Guerhard à 18h06, avant le vote du point n°2.

Point n° 3 - Garantie d'emprunt pour la construction en VEFA de 38 logements locatifs par Vilogia
Rapporteur : Madame Lucienne FROHBERG

Monsieur le Maire informe les membres présents que , par courrier en date du 5 février 2019, la Société Vilogia a sollicité la commune de Mondelage pour une garantie d'emprunt pour l'opération de construction de 38 logements locatifs rue de Metz, pour un emprunt PLS (Prêt locatif Social) d'un montant de 928 081 €.

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- **POUR : 25**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Point n° 4 - Amortissement des frais d'études
Rapporteur : Madame Lucienne FROHBERG

L'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes de 3500 habitants et plus.

L'amortissement est défini d'une manière générale comme étant la réduction irréversible, répartie sur une période déterminée, du montant porté à certains postes des dépenses d'investissement.

L'instruction budgétaire et comptable M14, précise que les frais d'études non suivies de réalisations, sont obligatoirement amortis sur une durée maximum de cinq ans.

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- **POUR : 25**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Point n° 5 - Débat d'Orientation Budgétaire
Rapporteur : Madame Lucienne FROHBERG

Mme Lucienne Frohberg rappelle que, conformément à l'article L 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat porte sur les orientations générales du budget primitif 2019 et sur les actions qui seront conduites en section d'investissement et de fonctionnement.

En vue de la décision, les conseillers ont reçu les documents suivants :

- le rapport d'orientation budgétaire
- tableaux et graphiques relatifs aux produits et charges réelles de fonctionnement et d'investissement, autofinancement, endettement et capacité de désendettement.

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal a pris acte de la communication du rapport sur les orientations budgétaires 2019 et a débattu sur celles-ci.

Affaires Foncières – Urbanisme – Travaux

Point n° 6 - Avenant à la convention de maîtrise foncière opérationnelle : Boucle de la Sente – zone d'activités

Rapporteur : Monsieur Nicolas DE SANCTIS

Le 4 janvier 2019, l'EPFL, la Communauté de Communes Rives de Moselle et la Ville de Mondelange ont conclu une convention visant au portage foncier des terrains situés boucle de la Sente, dans l'objectif d'y développer une zone d'activités permettant d'accueillir, notamment, l'espace multi-accueil communautaire de 60 berceaux.

Il est nécessaire de conclure un avenant à cette convention afin de modifier le montant de l'enveloppe affectée à cette action, passant ainsi de 1,5 à 1,8 millions d'euros HT.

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

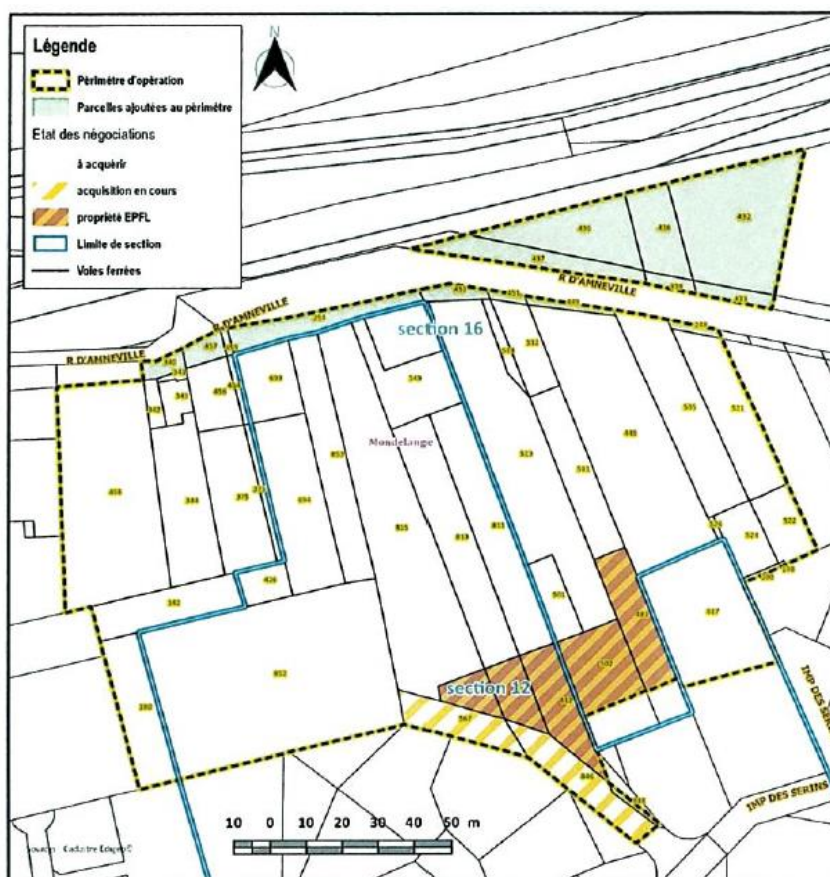
- **POUR : 25**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Point n° 7 - Avenant à la convention de maîtrise foncière opérationnelle : logements ilot rue d'Amnéville

Rapporteur : Monsieur Nicolas DE SANCTIS

Le 27 janvier 2016, l'EPFL, la Communauté de Communes Rives de Moselle et la Ville de Mondelange ont conclu une convention visant au portage foncier des terrains situés rue d'Amnéville afin d'y développer du logement, en lieu et place des anciens locaux d'activité présents dans le quartier.

Il est nécessaire de conclure un avenant à cette convention afin de modifier le périmètre d'action de l'EPFL ainsi que les différents moyens légaux mobilisables.



A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- POUR : 25
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Intercommunalité

Point n° 8 - Désignation d'un délégué titulaire représentant la Commune au SIAVO – compétence « eaux pluviales »

Rapporteur : Monsieur le Maire

La loi 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes aménage les modalités de ce transfert, notamment sur l'exercice de la compétence relative à la gestion des eaux pluviales.

La CC Rives de Moselle, compétente en assainissement depuis janvier 2018, ayant décidé de ne pas assumer cette compétence de gestion des eaux pluviales, celle-ci revient donc, de fait, à la Commune.

Dans ce cadre, il est proposé de désigner M. Nicolas DE SANCTIS, adjoint au Maire, comme représentant la Commune pour la compétence relative aux eaux pluviales au sein du Comité Syndical du SIAVO.

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- POUR : 25
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Point n° 9 - Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est – Communauté de Communes Rives de Moselle **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes Rives de Moselle a été inscrit au programme 2017 de la chambre régionale des comptes.

Conformément aux dispositions de l'article R. 243-1 du code des juridictions financières, le président de la chambre a notifié par lettre en date du 19 juin 2017 l'ouverture du contrôle à l'ordonnateur, président de la communauté de communes depuis le 14 avril 2014. Son prédécesseur a également été informé par lettre du 28 juillet 2017.

Par un courrier en date du 13 février 2019, ce rapport a été adressé à la Ville de Mondelange pour qu'il soit présenté au Conseil Municipal et soumis à débat.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'observations de la chambre régionale des comptes et de la tenue du débat sur ce rapport qui s'est tenu en son sein.

Secrétariat du Maire

Point n° 10 - Communication des décisions de Monsieur le Maire

- **Décision N°1/2019 – Portant signature d'un contrat d'une ligne de trésorerie de 300.000 euros auprès de la Caisse d'Epargne**

Il a été passé un contrat passé avec la Caisse d'Epargne portant sur la mise à disposition d'une ligne de trésorerie de 300.000 euros.

- **Décision N°2/2019 – portant signature du marché public « Service de distribution des repas en salle pour la restauration scolaire et ALSH 2019/2022 »**

Il a été passé un marché avec la société API pour le service de distribution en salle des repas de la restauration scolaire et des ALSH. Le marché commence le 1^{er} avril 2019 et s'achève au plus tard le 30 juin 2022.

Période / LOT 1	Montant de l'offre en HT
N° 1 du 1 ^{er} avril 2019 au 30 juin 2020	60 602,79 €
N° 2 du 1 ^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021	48 482,23 €
N° 3 du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022	48 482,23€

Période / LOT 2	Montant de l'offre en HT
N° 1 du 1 ^{er} avril 2019 au 30 juin 2020	26 887,69 €
N° 2 du 1 ^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021	21 510,15 €
N° 3 du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022	21 510,15 €

Période / LOT 3	Montant de l'offre en HT
N° 1 du 1 ^{er} avril 2019 au 30 juin 2020	28 656,13 €
N° 2 du 1 ^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021	22 924,91 €
N° 3 du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022	22 924,91 €

- **Décision N°3/2019 – Portant signature de marché public ayant pour objet : « MISE À DISPOSITION, INSTALLATION, MAINTENANCE ET EXPLOITATION PUBLICITAIRE DE MOBILIER URBAIN A MONDELANGE 2019/2029 »**

Il a été passé un marché avec la société PUBLIMAT pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance et l'exploitation publicitaire de mobilier urbain.

Les prestations prévues au marché seront fournies gratuitement par le titulaire en contrepartie du droit exclusif d'exploiter les espaces publicitaires présents sur le mobilier urbain qui est installé, à l'exception des emplacements réservés à l'information de la Ville. La ville de Mondelange renonce à percevoir la redevance d'occupation du domaine public communal et la taxe sur la publicité extérieure dans le cadre du marché.

- **Décision n°4/2019 – Portant signature d'un marché de Travaux pour des travaux de requalification de la voirie et d'enfouissement des réseaux Rue Privée – Rue Simon à Mondelange**

Désignation des lots	Titulaire
Lot 1 - voirie	EUROVIA FLORANGE 2, Route de Metz 57192 FLORANGE CEDEX
Lot 2 – Réseaux secs	LACIS Direction Régionale Grand Est Domaine de Sabré 57420 COIN-LES-CUVRY

Désignation des lots	Titulaire	Tranche 1 : Rue Simon	Montants
Lot 1 - voirie	EUROVIA FLORANGE 2, ROUTE DE METZ 57192 FLORANGE CEDEX	Voirie	82 647,60 €HT (99 177,12 €TTC)
		Eaux pluviales	80 632,05 €HT (96 758,46 €TTC)
		Eaux Usées	26 991,75 €HT (32 390,10 €TTC)
		Tranche 2 : Rue Privée	Montants
		Voirie	78 614,25 €HT (94 337,10 €TTC)
		Eaux pluviales	74 561,00 €HT (89 473,20 €TTC)
		Eaux Usées	32 675,85 €HT (39 211,02 €TTC)
		Tranche 3 : Rue de la Gare	Montants
Réfection	6 952,40 €HT (8 342,88 €TTC)		
TOTAL des tranches après négociation :	383 074,90 €HT (459 689,88 €TTC)		

		Tranche	Montants
Lot 2 - Réseaux secs	LACIS Direction Régionale Grand Est Domaine de Sabré 57420 COIN-LES-CUVRY	1 Rue Simon	159 181,60 €HT (191 017,92 €TTC)
		2 Rue Privée	184 960,20 €HT (221 952,24 €TTC)
		3 rue de la Gare	50 254,00 €HT (60 304,80 €TTC)
		TOTAL des tranches après négociation :	394 395,80 €HT (473 274,96 €TTC)

- **Décision n°5/2019 – Honoraires conseil juridique**

La note d'honoraire et de frais n° 2019118 d'un montant de 540,00 € TTC sera versée à Maître Maxence LEVY du Cabinet SELAS OLSZAK-LEVY.

La séance a été levée à 19 H 05

Rémy SADOCCO
Maire